



Ville de **Piraé**
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 044/2019 DU 02 JUILLET 2019

Approuvant l'avenant n°14 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

Séance du 02.07.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Piraé

Secrétaires de séance : Mme Lorraine HUNTER, 5^{ème} adjoint au maire et Mme Eliane LECHENE, 7^{ème} adjoint au maire

Convocation le	24/06/2019	Date d'affichage de la convocation	24/06/2019
Date d'affichage du C.R.	04/07/2019	Date d'affichage de la délibération	- 9 JUIL. 2019
Transmission IDV	- 9 JUIL. 2019	Rendu exécutoire après Publication ou notification	- 9 JUIL. 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	31	00	00
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel	x		
4	MAO Marie-Madeleine		x	MACE Miriama
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean		x	TEMARII Abel
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	FOLIAKI Turere
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo	x		
27	WONG Keehi	x		
28	TETOOPA Raiarii	x		
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	Maiana BAMBRIDGE
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore	x		
33	HAREHOE Thilda	x		
	Elus en exercice : 33	25	8	6

DELIBERATION N° 044/2019 DU 02 JUILLET 2019

Approuvant l'avenant n°14 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU la délibération n°73/2014 du 4 septembre 2014 approuvant l'avenant n°1 de la convention d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°12/2015 du 12 février 2015 approuvant l'avenant n°2 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°43/2015 du 28 mai 2015 approuvant l'avenant n°3 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°59/2015 du 18 juin 2015 approuvant l'avenant n°4 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°122/2015 du 9 décembre 2015 approuvant l'avenant n°5 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°116/2016 du 13 septembre 2016 approuvant l'avenant n°6 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°116/2016 du 18 mai 2017 approuvant l'avenant n°7 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°62/2017 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant n°8 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°99/2017 du 31 octobre 2017 approuvant l'avenant n°9 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°21/2018 du 26 juin 2018 approuvant l'avenant n°10 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°54/2018 du 23 octobre 2018 approuvant l'avenant n°11 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°56/2018 du 17 décembre 2018 approuvant l'avenant n°12 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU la délibération n°39/2019 du 7 juin 2019 approuvant l'avenant n°13 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Le service public de l'eau de la commune de Pirae a été délégué par un contrat d'affermage le 1^{er} octobre 2013 à la Polynésienne des Eaux.

Des travaux d'investissement structurant ont été confiés au délégataire pour un montant total de 621,2 MF HT. Après avoir modifié plusieurs fois le fonds concessif, notamment par un dernier retrait de travaux devant être remplacé pour un montant de 214,4 MF HT, l'expression de nouveaux besoins nécessite de rajouter dans cette enveloppe l'opération suivante :

L'installation d'un groupe motopompe et son local technique au réservoir de l'hippodrome pour un montant de 7,15 MF HT.

Le projet d'avenant n°14 au contrat d'affermage précité organise ainsi la modification du fonds concessif du contrat d'affermage.

Après en avoir délibéré en sa séance du 02.07.2019 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le projet d'avenant n°14 au contrat d'affermage du service public de l'eau est approuvé.

Article 2 : Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant n°14 du contrat d'affermage, annexé à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Pour le Maire absent,

Edouard FRITCH
1^{er} Adjoint



De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 9 juillet 2019 07:39
À: s2low@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20190709-25608.xml; 987-200013746-20190702-DELIB_044_2019-DE-1-2_26137.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-07-09(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_044_2019

Objet acte: Approuvant l'avenant n°14 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.2-Délégation de service public

Identifiant Acte: 987-200013746-20190702-DELIB_044_2019-DE



Ville de Pirae



Délégation par affermage du service public de l'eau potable

Avenant n°14 au contrat d'affermage du 1^{er} octobre 2013

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après envoi à la Subdivision
Administrative

Le

Et notification

le

A M. Benoit BURGUIN.
(Signature)

le

Le Maire,

Edouard FRITCH

Entre :

La commune de Pirae, représentée par Monsieur Edouard FRITCH, son Maire, agissant en sa qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal par délibération N°13/2015 du 12 février 2015, désignée dans ce qui suit par « la Collectivité »,

D'une part,

Et :

La Polynésienne des Eaux, Société par action simplifiée au capital de 770 000 000 F. CFP, inscrite au registre du commerce sous le numéro RCS PAPEETE TPI 9221 B (245 563), ayant son siège social à Papeete, représentée par Monsieur Benoit BURGUIN, Directeur Général, ayant pouvoir à cet effet, et désignée ci-après par « le fermier »,

D'autre part,

Préambule :

Depuis le 1^{er} octobre 2013, le service public de l'eau potable de la commune de Pirae a été délégué à la Polynésienne des Eaux par contrat d'affermage.

En juin 2015, la commune ayant capté des financements publics pour la réalisation de travaux d'investissement, il avait été convenu (via l'avenant n°3) le retrait de deux opérations du fonds concessif pour un montant global de 214,4 MF HT, à savoir :

- L'opération n°8, intitulée Rénovation réseau AEP Tranche 1 pour un montant de 72,5 MF HT
- L'opération n°9, intitulée Travaux prioritaires mise en conformité réseau Zone 1 pour un montant de 141,9 MF HT.

Ces deux opérations devaient être remplacées par d'autres investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

Aujourd'hui, **une (1) nouvelle opération** a été identifiée pour remplacer une partie des travaux retirés en juin 2015 :

Installation d'un groupe motopompe au réservoir Hippodrome et son local technique

Le réseau d'alimentation en eau potable des hauteurs de la commune de Pirae est assuré par :

- La production des galeries drainantes de Nahoata Haut ;
- Le relevage par la station de pompage de Hamuta ;
- Le relevage par la station de pompage de Hippodrome.

Afin de rechercher des optimisations de coûts d'exploitation en prenant compte des baisses de volumes produits depuis le démarrage du contrat en 2013, il a été constaté des baisses de nécessité d'avoir à demeure l'énergie électrique à la puissance souscrite de 130 kva sur le site de Hippodrome.

Néanmoins, il est important de conserver ce site en sécurité afin de pouvoir fournir de l'eau sur le réseau des hauteurs en cas de crise (coupure de courant générale, intempéries, turbidité sur la ressource de Nahoata, casse de réseau, etc...).

Le projet consiste à installer une motopompe thermique insonorisée en parallèle du montage existant. Cette nouvelle installation sera placée dans un local grillagé en métal déployé (3mx2,2m)

avec une dalle en béton. Elle sera mise en route manuellement lors d'un appel d'eau du réservoir Nahoata Aute. Il sera toujours possible de la démarrer à distance par la télégestion en cas de nécessité.

Le délai d'exécution prévisionnel des travaux est d'environ environ 1 mois.

Le montant des travaux est estimé à 7 148 511 FCP HT (8 077 817 FCP TTC)

En conséquence, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Ajout de nouveaux travaux concessifs en remplacement des opérations n°8 (T1) et n°9 (Z1)

Les travaux ci-dessous pour un montant total de **7 148 511 FCP HT (8 077 817 FCP TTC)** (tel que précisé dans le détail estimatif et les plans présenté en annexe) sont ajoutés au titre des travaux concessifs du contrat d'affermage du service public de l'eau potable de la collectivité en remplacement des travaux retirés en juin 2015 (cf. avenant n°3 du 1/6/2015) :

OUVRAGES	DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER	MONTANT	DATE LIMITE D'EXECUTION
Ouvrages divers	Installation d'un groupe motopompe au réservoir Hippodrome + son local technique	7 148 511 FCP HT (8 077 817 FCP TTC)	Fin d'année 2019
	TOTAL	7 148 511 FCP HT (8 077 817 FCP TTC)	

Article 2 : Financement

Les travaux cités à l'article 1^{er} sont financés au travers du fonds concessif, en remplacement des travaux retirés par avenant n°3 du 1^{er} juin 2015.

Article 3 : Clauses diverses

Toutes les clauses du contrat qui ne sont ni modifiées par le présent avenant, ni contraires aux stipulations de ce dernier restent en vigueur.

Fait à Pirae, en deux exemplaires, le.....

Pour la Collectivité

Pour le Fermier

Le Maire
Edouard FRITCH

Le Directeur Général Délégué
Benoit BURGUIN

Annexe :
Détail estimatif
Plan
Note descriptive
Fiche FAM



**Polynésienne
des Eaux**

Devis n°2019-013 du 18/06/2019

Réf Client : S00384

Référence :

Affaire suivie par : Ronald LOYAT

Tel: +689 40 50 58 00

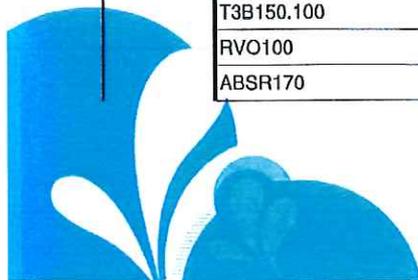
Nature des travaux : Travaux de mise en place d'une moto-pompe + local technique

Adresse des travaux : Hippodrome

COMMUNE DE PIRAE

BP 51 195 - 98716 PIRAE

N° POSTE	DÉSIGNATION les prix sont libellés en francs XPF Hors Taxes	QTE	PRIX UNITAIRES	PRIX UNITAIRES HT
CHAPITRE VII : PRIX DE MAIN D'ŒUVRE ET ENGIN				
700	PRIX DE MAIN D'ŒUVRE SANS VEHICULE			
701	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie ouvrier technicien niveau 1 et 2. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention. L'heure : DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE FRANCS XPF	117	2 444	285 948
702	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie ouvrier technicien niveau 3 et 4. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention. L'heure : DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE ET UN FRANCS XPF	39	2 841	110 799
703	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie Technicien spécialisé métier niveau 1. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention. L'heure : QUATRE MILLE SIX CENTS SIX FRANCS XPF	39	4 606	179 634
704	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie Technicien spécialisé métier niveau 2. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention. L'heure : CINQ MILLE SOIXANTE-DEUX FRANCS XPF	39	5 062	197 418
705	Ce prix rémunère l'intervention de 1h d'un agent de la catégorie Cadre. L'agent dispose du petit outillage et des EPI nécessaires à son intervention. L'heure : ONZE MILLE TROIS CENTS DIX-SEPT FRANCS XPF	10	11 317	113 170
800	PRIX DES ENGIN SANS CHAUFFEUR			
801	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un véhicule léger à l'heure. CINQ CENTS QUATRE-VINGT-DOUZE FRANCS XPF	78	592	46 176
803	Ce prix rémunère la mise à disposition d'un camion plateau 3,5 T à l'heure MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN FRANCS XPF	78	1 261	98 358
HORS BPU				
FOURNITURES				
	Fournitures hydrauliques Vidange			51 811
	T3B150.100	1	17 886	17 886
	RVO100	1	16 730	16 730
	ABSR170	1	11 362	11 362





**Polynésienne
des Eaux**

JOIN100	1	298	298
JOIN150	1	455	455
B16.90	8	145	1 160
B20.80	8	217	1 736
B20.100	8	273	2 184
Fournitures hydrauliques Refoulement motopompe	1		572 899
STAB200	1	192 451	192 451
T3B200.150	1	26 557	26 557
ABSR222	2	14 643	29 286
FT200ST	4	11 883	47 532
RVO150	1	28 373	28 373
CARBB150	1	50 021	50 021
ABSR170	6	11 362	68 172
CB4150	3	16 269	48 807
FT150ST	4	7 641	30 564
JOIN150	2	455	910
JOIN200	2	729	1 458
B20.80	64	217	13 888
B20.100	40	272	10 880
PLOT BETON	4	6 000	24 000
Fournitures hydrauliques Entrée motopompe			244 488
T3B200.200	2	27 853	55 706
COB200.150	1	14 350	14 350
RVO150	1	28 373	28 373
CB4150	1	16 269	16 269
ABSR170	4	11 363	45 452
FT150ST	4	7 641	30 563
JOIN150	2	455	910
JOIN200	5	729	3 645
B20.80	36	217	7 812
B20.100	64	272	17 408
PLOT BETON	4	6 000	24 000
Fourniture Motopompe 2GCMP6068TF158			4 633 200
Motopompe 2GCMP6068TF158	1	4 633 200	4 633 200
Fourniture et pose local technique			614 610
Local couvert avec métal déployé	1	614 610	614 610
MONTANT HT			7 148 511
TVA 13%			929 306
MONTANT TTC			8 077 817

Arrêtée la présente proposition à la somme de :
Huit millions soixante dix-sept mille huit cent dix-sept francs xpf

POLYNÉSIENNE DES EAUX
Siège - Vallée de Titio-a
Tél (689) 40 50 58 00 - fax (689) 40 42 15 48
B.P. 20795 - 98713 Papeete
Tahiti - Polynésie française
Email contact@polynesienne-des-eaux.pf
RCS Papeete TP 9221 B - N° Tahiti 245553





MISE EN PLACE D'UNE
MOTOPOMPE DE REFOULEMENT

RESERVOIR HIPPODROME



Site : Vallée de Tiro
N° 10
Fax : +689 40 15 48
BP 20 795 - 98 713 Papeete
Tahiti - Polynésie Française
RCS PAF 552E 791 9271 8
N° Tahiti 245 553

LEGENDE

- Existant
- Projet
- Motopompe

Echelle : sans

Date : 24/04/2019

Dessiné par : R.L

Vérifié par : C.C

Indice	Objet	Date
A	PLAN EXE	24/04/19
—	—	—

Dossier : EXE102-A

N° d'affaire : 2019-030PIR-TC

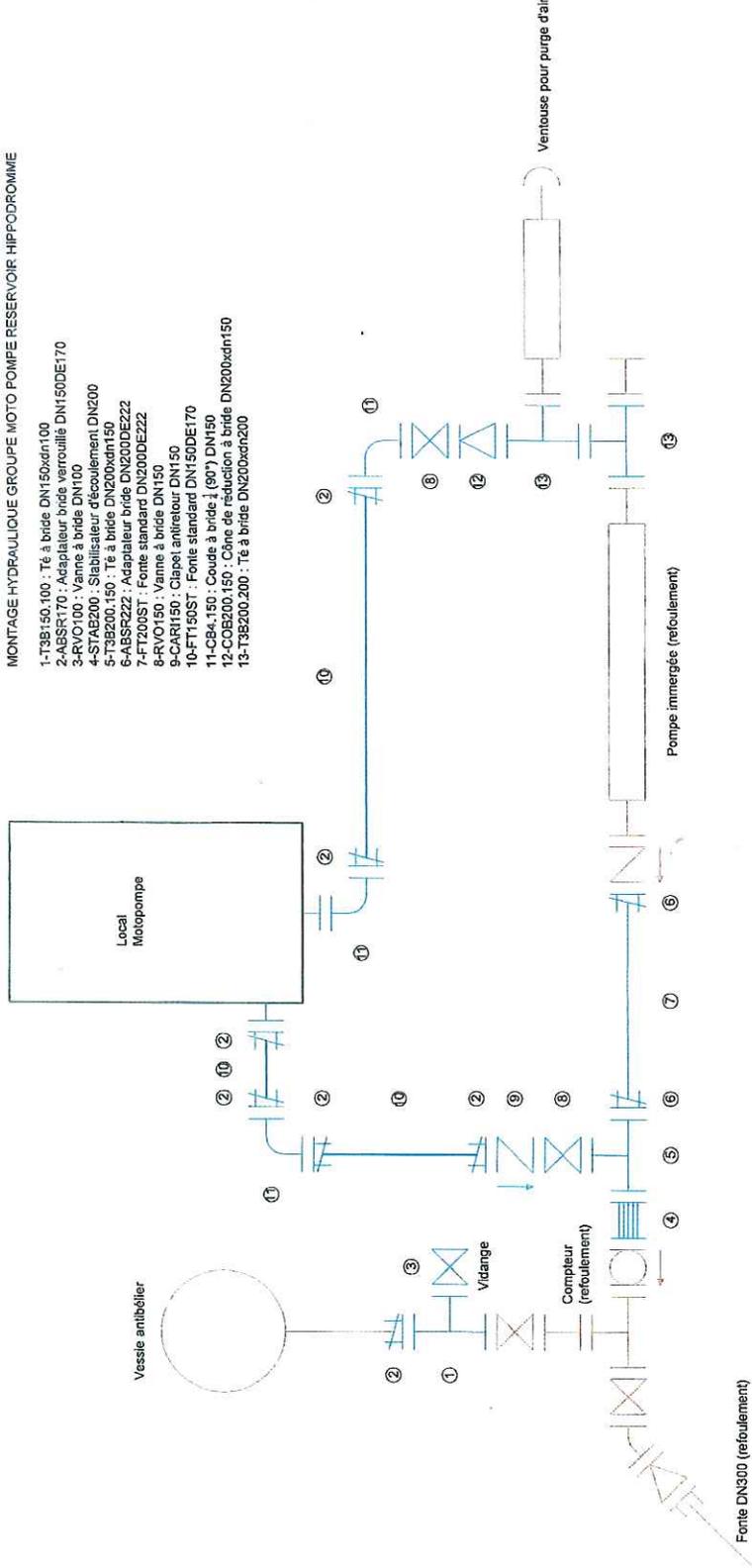
N° Plan : 102

Folio 1/1

N° Chantier :

MONTAGE HYDRAULIQUE GROUPE MOTO POMPE RESERVOIR HIPPODROME

- 1-T3B150.100 : Té à bride DN150xdn100
- 2-ABS170 : Adaptateur bride verrouillé DN150DE170
- 3-RV100 : Vanne à bride DN100
- 4-STAB200 : Stabilisateur de roulement DN200
- 5-T3B200.150 : Té à bride DN200xdn150
- 6-ABS2ZZ : Adaptateur bride DN200DE2ZZ
- 7-F200ST : Fonte standard DN200DE2ZZ
- 8-RV150 : Vanne à bride DN150
- 9-CAR150 : Clapet anti-retour DN150
- 10-F1150ST : Fonte standard DN150DE170
- 11-CB4.150 : Coude à bride (90°) DN150
- 12-COB200.150 : Cône de réduction à bride DN200xdn150
- 13-T3B200.200 : Té à bride DN200xdn200



Fonte DN300 (refoulement)



MISE EN PLACE D'UNE
MOTOPOMPE DE REFOULEMENT

RESERVOIR HIPPODROME



Siège : Vallée de Tibiro
BP 20 785 - 98 713 Papeete
Tahiti - Polynésie Française
Région d'Outre-Mer
RCS Papeete FR 102818
N° Tahiti 265 563

LEGENDE

- Existant
- Projet

Echelle : sans

Date : 24/04/2019

Dessiné par : R.L.

Vérifié par : C.C

Indice	Objet	Date
A	PLAN EXE	24/04/19
-	-	-

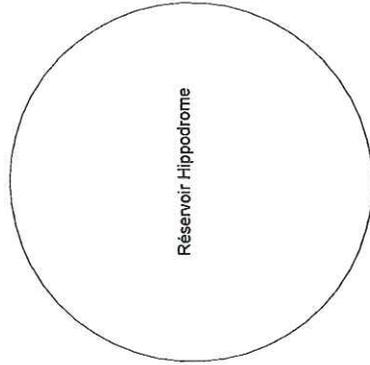
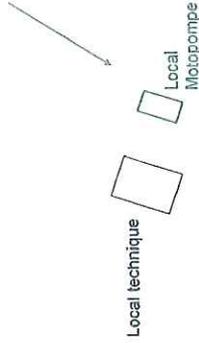
Dossier : EXE101-A

N° d'affaire : 2019-030PIR-TC

N° Plan : 101 Folio 1/1

N° Chantier :

PROJET



Réservoir Hippodrome

Route de Aute 3

Lotissement Nahoata

PROJET D'INSTALLATION D'UN GROUPE MOTOPOMPE AU
RESERVOIR HIPPODROME

- **DOSSIER TECHNIQUE** -

AVRIL 2019

I- PREAMBULE

Le réseau d'alimentation en eau potable des hauteurs de la commune de Pirae est assuré par :

- La production des galeries drainantes de Nahoata Haut ;
- Le relevage par la station de pompage de Hamuta ;
- Le relevage par la station de pompage de Hippodrome.

II – OBJET

Afin de rechercher des optimisations de coûts d'exploitation en prenant compte des baisses de volumes produits depuis le démarrage du contrat en 2013, il a été constaté des baisses de nécessité d'avoir à demeure l'énergie électrique à la puissance souscrite de 130 kva sur le site de Hippodrome.

Néanmoins, nous tenons à conserver ce site en sécurité afin de pouvoir fournir de l'eau sur le réseau des hauteurs en cas de crise (coupure de courant générale, intempéries, turbidité sur la ressource de Nahoata, casse de réseau, etc...).

Le projet consiste à installer une motopompe thermique insonorisée en parallèle du montage existant. Cette nouvelle installation sera placée dans un local grillagé en métal déployé (3mx2,2m) avec une dalle en béton. Elle sera mise en route manuellement lors d'un appel d'eau du réservoir Nahoata Aute. On gardera quand même la possibilité de pouvoir la démarrer à distance si nécessaire par la télégestion.

Ci-dessous le tableau de suivi annuel des factures EDT et de volume pompé à partir de ce site.

Station de pompage Hippodrome	2014	2015	2016	2017	2018	** 2019 extrapolé
Facture de la prime d'abonnement	1 584 267	2 348 583	2 391 589	2 391 480	2 391 480	2 590 250
Facture de la partie variable	2 643 080	674 387	619 673	610 640	229 762	
Facture totale EDT (FCP HT)	4 227 347	3 022 970	3 011 262	3 002 120	2 621 242	
Ratio prime fixe / facture totale	37%	78%	79%	80%	91%	
Volume pompé (m3/an)	211 175	36 235	43 664	49 710	19 409	
Facture EDT (FCPHT) / volume pompé (m3)	20,0	83,4	69,0	60,4	135,1	

Nous constatons que :

- Le volume pompé à partir de ce site diminue de 211 175 m3 en 2014 contre 19 409 m3 en 2018
- Le ratio de la prime fixe sur le montant de la facture totale est de plus en plus important.
- Le coût de m3 pompé au fil des années est de plus en plus important.
- La prime fixe EDT a augmenté en février 2019 environ de 9 à 10%.

Ci-dessous les tableaux de calcul économique avec une projection jusqu'à la fin de contrat.

Hypothèse 1 : Si on ne fait rien et on reste avec une puissance souscrite de 130KVA

Station de pompage Hippodrome	2013**	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2033**	Total HT	
Prime d'abonnement du CEP (HT)	524 973	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	1 574 520	41 997 860
Prime d'abonnement facturée (HT)	49 506	1 584 267	2 391 589	2 391 480	2 391 480	2 391 480	2 590 250	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	2 608 320	1 956 240	49 654 452
							2019 année de transition		Prime d'abonnement pour 130 kVa moyenne tension avec l'actualisation des tarifs EDT février 2019												Delta	7 656 592	

L'année 2019 sera une année de transition.

Dans cette hypothèse 1, en fin de contrat en octobre 2033, la dépense cumulée prévisionnelle de la prime fixe d'abonnement sera de 41 997 860 FCPHT comparée à une dépense cumulée facturée extrapolée (hors variation des tarifs EDT) à 49 654 452 FCP HT. Ce qui conviendrait à conclure que l'exploitant devra payer un écart positif par rapport au prévisionnel de 7 656 592 FCP HT.

Hypothèse 2 : si on pose la motopompe en 2019 et on diminue la puissance souscrite au plus bas à 12 KVA.

Station de pompage Hippodrome	2013**	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2033**	Total HT	
Prime d'abonnement du CEP (HT)	524 973	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	1 574 520	41 997 860
Prime d'abonnement facturée (HT)	49 506	1 584 267	2 391 589	2 391 480	2 391 480	2 391 480	2 590 250	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	259 284	194 463	17 355 207
							2019 année de transition		Prime d'abonnement pour 12 kVa moyenne tension												Delta	-24 642 653	

Dans cette hypothèse 2, en fin de contrat en octobre 2033, la dépense cumulée prévisionnelle de la prime fixe d'abonnement sera de 41 997 860 FCPHT comparée à une dépense cumulée facturée extrapolée (hors réactualisation des tarifs EDT) à 17 355 207 FCP HT. Ce qui conviendrait à conclure que l'exploitant dépensera moins par rapport au prévisionnel de 24 642 653 FCP HT.

Hypothèse 3 : Si on pose la motopompe en 2019, et on demande un nouveau branchement avec une puissance souscrite de 6,6 KVA basse tension.

Station de pompage Hippodrome	2013**	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2033**	Total HT	
Prime d'abonnement du CEP	524 973	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	2 099 893	1 574 520	41 997 860
Prime d'abonnement facturée	49 506	1 584 267	2 391 589	2 391 480	2 391 480	2 391 480	2 590 250	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	15 840	11 880	13 932 612
							2019 année de transition		Prime d'abonnement pour 6,6 kVa basse tension												Delta	-28 065 248	

Dans cette hypothèse 3, en fin de contrat en octobre 2033, la dépense cumulée prévisionnelle de la prime fixe d'abonnement sera de 41 997 860 FCPHT comparée à une dépense cumulée facturée extrapolée (hors variation des tarifs EDT) à 13 932 612 FCP HT. Ce qui conviendrait à conclure que l'exploitant dépensera moins par rapport au prévisionnel de 28 065 248 FCP HT.

Nota : Cette hypothèse 3 devra être vérifiée par rapport à sa faisabilité et les frais d'installation sera à inclure dans les investissements.

En exploitation :

La partie variable de la facture EDT sera à comparer à la consommation de gasoil pour un mètre cube relevé.

L'entretien du poste transfo et de la cellule sera à comparer à la maintenance de la motopompe.

III - FINANCEMENT

Le montant estimatif de ces travaux pour 7 124 574 FCP HT est proposé au débit du fonds concessif et son temps de retour sur investissement par rapport à la prime fixe est estimé à 2,7 ans.

IV- FICHE TECHNIQUE DE LA MOTOPOMPE (Fiche technique ci-joint)

Les caractéristiques hydrauliques de la pompe thermique proposée est identique à l'existant en électrique.

Débit 50 l/s ou 180 m³/h
HMT 100 mCe

V - DUREE DES TRAVAUX

Les travaux seront programmés pour une durée de 1 mois hors commande du matériel comprenant le génie civil, les modifications hydrauliques et électriques, le raccordement et sa mise en service.

Motopompe 100.140.180 m³/h à 140.120.100 m 2GCMP6068TF158



JOHN DEERE

caprari
pumping power



Constructeur français

Moteur

Marque et Type	JOHN DEERE 6068 TF 15
Cylindrée et nbre	6.8 li - 6 cyl - Turbo
Puissance et vitesse maxi	92 cv à 2200 tr/min
Refroidissement	Liquide

Pompe

Marque	CAPRARI
MEC MG 100/2 à 1800 tr/mn	100 m ³ h à 140 m HMT
	140 m ³ h à 120 m HMT
	180 m ³ h à 100 m HMT
Construction	Construction Fonte, garniture à tresse
Bride	DNA 125 DNR 100

Montage

Châssis	Acier mécano soudé avec réservoir 500 li - bac de rétention
Alimentation	Kit combi fuel
Accouplement Transmission	Elastique sous protecteur haute fiabilité CEE SAE3
Peinture	3 couches : 1 x apprêt antirouille - 2 x finitions PU Bi-composant

Coffret

Modèle	Coffret 2GR51 - 12V
Démarrage	manuel (automatique en option)
Sécurité	Compteur horaire, sécurité température d'eau, pression d'huile, rupture courroie, alarme défaut, minuterie d'arrêt, fusible de protection, jauge carburant électrique

Accessoires

Protection	Carter CE
Démarrage	Batterie 12v
Manuel	Mise en service et entretien en langue française
Colisage	Groupe (hors options) : 260 x 140 x 180 (cm) - 1600 kg (sec)

Options possibles :

- Remorque Agraire
- Automatisme de démarrage et gestion GSM
- Accessoires aspiration et refoulement
- Pressostat de démarrage
- Kit de Maintenance
- Extension de garantie jusqu'à 5 ans
- Manomètre pression d'huile et T° d'eau
- Pompe à vide d'amorçage

Votre distributeur



AMAZONE JOHN DEERE-CAPRARI ou ROVATTI - Caractéristiques (1)

Moteur	Puissance	Référence	Point de Fonctionnement m ³ /h à HMT*	Pompe CAPRARI			Châssis ouvert				Châssis insonorisé			
				Type	Vitesse	DNA	DNR	Collisage	Poids	Réservoir	Collisage	Poids	Réservoir	
4045 DF 4 cyl 80 cv Max NE - 12 Vdc	61 cv à 2000 tr/min	ZGC-MP40451	60.90.120 m ³ /h à 110.90.70 m	MEC MG80/2	à 2000 tr/min	100	80	220 x 100 x 180 cm	1 000 kg	250 L	280 x 115 x 210 cm	1 250 kg	500 L	
	61 cv à 2000 tr/min	ZGC-MP40452	50.60.80 m ³ /h à 140.120.100 m	MEC MG80-4/3	à 1800 tr/min	100	80	220 x 100 x 180 cm	1 000 kg	250 L	280 x 115 x 210 cm	1 250 kg	500 L	
	61 cv à 2000 tr/min	ZGC-MP40453	100.150.200 m ³ /h à 55.50.45 m	MEC AG4/100	à 1800 tr/min	125	100	220 x 100 x 180 cm	1 000 kg	250 L	280 x 115 x 210 cm	1 250 kg	500 L	
	97 cv à 2000 tr/min	ZGC-MP60684	60.90.120 m ³ /h à 150.130.110 m	MEC MG80-4/3	à 1900 tr/min	100	80	260 x 140 x 180 cm	1 250 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 600 kg	750 L	
	97 cv à 2000 tr/min	ZGC-MP60685	110.160.210 m ³ /h à 90.80.65 m	MEC AG 5/100	à 1800 tr/min	125	100	260 x 140 x 180 cm	1 250 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 600 kg	750 L	
6068 TF 15 6 cyl 165 cv Max NE - 12 Vdc	97 cv à 2000 tr/min	ZGC-MP60686	80.110.130 m ³ /h à 155.130.110 m	MECMG 80-4/4	à 1800 tr/min	100	80	260 x 140 x 180 cm	1 250 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 600 kg	750 L	
	117 cv à 1800 tr/min	ZGC-MP6068TF157	120.200.300 m ³ /h à 90.80.70 m	MEC AG 4/125	à 1800 tr/min	150	125	260 x 140 x 180 cm	1 600 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 900 kg	750 L	
	117 cv à 1800 tr/min	ZGC-MP6068TF158	100.140.180 m ³ /h à 140.120.100 m	MEC MG 100/2	à 1800 tr/min	125	100	260 x 140 x 180 cm	1 600 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 900 kg	750 L	
6068 TF 15 6 cyl 165 cv Max NE - 12 Vdc	117 cv à 1800 tr/min	ZGCMP6068TF159	70.100.130 m ³ /h à 180.160.150 m	MEC MG 100-1/3C	à 1800 tr/min	100	100	260 x 140 x 180 cm	1 600 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 900 kg	750 L	
	4045 DF 4 cyl 80 cv Max NE - 12 Vdc	61 cv à 2000 tr/min	ZGR-MP40451	50.70.90 m ³ /h à 120.100.80 m	F33K100/2	à 2000 tr/min	100	80	220 x 100 x 180 cm	1 000 kg	250 L	280 x 115 x 210 cm	1 250 kg	500 L
		61 cv à 2000 tr/min	ZGR-MP40452	40.60.80 m ³ /h à 140.120.100 m	F33K100/3	à 1800 tr/min	100	80	220 x 100 x 180 cm	1 000 kg	250 L	280 x 115 x 210 cm	1 250 kg	500 L
		61 cv à 2000 tr/min	ZGR-MP40453	50.60.80 m ³ /h à 146.125.100 m	F33K80-90/6	à 1900 tr/min	80	65	220 x 100 x 180 cm	1 000 kg	250 L	280 x 115 x 210 cm	1 250 kg	500 L
		97 cv à 2000 tr/min	ZGR-MP60684	60.90.120 m ³ /h à 150.125.100 m	F33K100/3	à 1900 tr/min	100	80	260 x 140 x 180 cm	1 250 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 600 kg	750 L
97 cv à 2000 tr/min		ZGR-MP60685	60.90.120 m ³ /h à 150.140.120 m	F43K100 / 4	à 1650 tr/min	100	80	260 x 140 x 180 cm	1 250 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 600 kg	750 L	
6068 TF 15 6 cyl 165 cv Max NE - 12 Vdc	117 cv à 1800 tr/min	ZGR-MP6068TF12	150.200.250 m ³ /h à 95.90.80 m	F34P150K	à 1800 tr/min	150	125	260 x 140 x 180 cm	1 600 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 900 kg	750 L	
	117 cv à 1800 tr/min	ZGR-MP6068TF13	120.140.180 m ³ /h à 130.120.110 m	F34K125/2	à 1800 tr/min	125	100	260 x 140 x 180 cm	1 600 kg	500 L	280 x 115 x 210 cm	1 900 kg	750 L	

*POUR TOUS POINTS DE FONCTIONNEMENT DIFFÉRENT, CONSULTEZ NOTRE SERVICE COMMERCIAL

(1) Le Choix du Moteur NE impose que le groupe soit fixé au sol non déplaçable et utilisé à régime fixe.

GARANTIE : 12 mois selon nos conditions générales des ventes et conditions normales d'utilisation (validation des garanties en nos usines), sur les pièces détachées uniquement reconnues défectueuses par nos soins. Nous vous proposons une garantie extensible jusqu'à 60 mois. Validité du tarif : 15/10/2019. (Sauf événements majeurs) Les prix s'entendent net hors taxes, à l'unité, départ usine, hors erreurs et manquants et révisables à tout moment sans préavis. Les photos, dimensions et poids sont non contractuels. La société 2 Garenni Industrie se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis aussi bien la conception que la création des produits.